



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2669

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général d'activités, appui à la plateforme d'éco-rénovation et animation du fonds air-bois - Attribution de subventions de fonctionnement pour 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2669**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général d'activités, appui à la plateforme d'éco-rénovation et animation du fonds air-bois - Attribution de subventions de fonctionnement pour 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon est une association loi 1901 qui a pour but, conformément à son projet associatif, de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à :

- mieux intégrer les enjeux énergie-climat dans les politiques publiques locales, notamment par l'appui aux plans climat énergie,
- aider à construire et réhabiliter des bâtiments performants en énergie,
- développer les comportements sobres en carbone et énergie,
- contribuer au développement des énergies renouvelables,
- contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et au développement d'une économie plus largement basée sur les ressources locales.

L'association Agence locale de l'énergie (ALE) a été créée en 2000. La Métropole est l'un des membres fondateurs et la soutient financièrement. L'association est également financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les Communes et les bailleurs sociaux. Elle conventionne enfin avec des organismes ou entreprises privées (Université de Lyon, Hospices civils de Lyon, énergéticiens, etc.). L'ALE a modifié ses statuts en mai 2017 pour devenir l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon.

Les 2 rôles principaux de l'ALEC sont :

- une mission d'animation territoriale sur les politiques locales de l'énergie et du climat,
- des conseils techniques et méthodologiques auprès des porteurs de projets opérationnels, notamment sur la rénovation de l'habitat privé.

De plus, elle met en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation ainsi que des actions d'accompagnement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

L'ALEC anime l'espace info énergie (EIE) de la Métropole. À ce titre, elle joue un rôle de conseil auprès des particuliers (gestes économes, maîtrise de la demande en énergie, travaux d'isolation, choix de système de chauffage, énergies renouvelables, aides financières, mobilité et consommation responsable). Elle a vu son activité se développer considérablement ces dernières années, du fait de la montée en puissance des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'éco-rénovation des logements privés.

Ces missions visent 3 cibles principales que sont les particuliers, les collectivités, les professionnels du bâtiment et maîtres d'ouvrage professionnels (bailleurs sociaux, etc.) mais aussi, depuis 2016, les salariés de bureau (secteur tertiaire). Elle intervient donc principalement dans les secteurs de l'habitat (logement privé individuel et collectif, logement social), du patrimoine public (bâtiments et équipement publics, sportifs, culturels, zone d'aménagement concerté -ZAC-), des entreprises (bâtiments de bureaux) et en appui des politiques locales de développement durable (accompagnements des plans climat-énergie des Communes).

Au regard des politiques mises en œuvre par la Métropole, notamment dans le domaine du développement durable, de l'énergie et du climat, ces actions :

- sont cohérentes avec les démarches de préservation du climat (plan climat-énergie territorial) mises en œuvre par la Métropole liées aux compétences exercées par la Métropole tel que le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- contribuent au développement des énergies renouvelables.

L'ALEC a fait aboutir en 2016 son projet associatif dont les 7 axes, à développer d'ici 2021, sont les suivants :

- axe 1 : expérimentation d'info-sensibilisation pédagogique et/ou comportementale,
- axe 2 : intervention directe d'info-sensibilisation et/ou comportementale,
- axe 3 : démultiplication (voire transfert) des actions d'info-sensibilisation et/ou comportementales,
- axe 4 : expérimentation d'accompagnement technique aux changements,
- axe 5 : intervention directe d'accompagnement technique aux changements,
- axe 6 : animation de réseaux techniques facilitateurs de l'accompagnement aux changements,
- axe 7 : accompagnement stratégique des acteurs qui ont un impact sur la politique territoriale de transition énergétique.

Par délibération n° 2017-1823 du Conseil du 6 mars 2017, la Métropole a attribué, pour l'année 2017, 2 subventions de fonctionnement au profit de l'ALEC, l'une d'un montant de 316 606 € dans le cadre de son programme général d'activités, et l'autre d'un montant de 195 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme Ecoréno'v.

Par délibération n° 2017-2206 du Conseil du 18 septembre 2017, la Métropole a attribué, pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'ALEC, dans le cadre du plan oxygène, pour l'animation du fonds air-bois.

II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2017

L'ALEC présente, au 30 septembre 2017, un avancement conforme aux objectifs prévisionnels annoncés, sur les 3 axes d'intervention suivants :

- encouragement à la sobriété énergétique de tous les publics (particuliers, collectivités, salariés d'entreprises, etc.) par des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation et de formation,
- appui à la rénovation du parc de logement privé : par la mise en œuvre de l'EIE par le conseil technique simple des copropriétés, par l'appui d'opérations territoriales de l'habitat,
- contribution à l'atteinte des objectifs énergie-climat sur le territoire, en direction des bailleurs, de l'immobilier tertiaire et des collectivités, en articulant les objectifs du plan climat de la Métropole avec ceux des Communes, en animant les filières bâtiments, notamment, les référentiels et en promouvant les énergies renouvelables.

1° - Programme général d'activités

Les principaux indicateurs d'avancement à la fin du 3° trimestre 2017 sont les suivants :

- 119 visites par jour du site internet et 253 visites par jour du site de l'espace info énergie,
- 2 894 personnes touchées pour une moyenne de 5 actions de sensibilisation par mois,
- 135 familles inscrites à la 8° édition des familles à énergie positive contre 122 la précédente, soit une moyenne de 13 % d'économie d'énergie par an,
- 6 équipes dans le cadre du défi "bureaux à énergie positive", soit 36 salariés,
- 11 classes accompagnées dans le cadre du défi class'énergie 2016-2017, soit 279 élèves,
- poursuite de la hausse du nombre de contacts pour l'espace info énergie, liée notamment aux campagnes de communication successives de la Métropole (2 751 contacts au 30 septembre 2017, contre 2 929 sur l'ensemble de l'année 2016),

- nombre de conseils aux copropriétés en hausse : 172 copropriétés accompagnées (avant ou après le stade de l'audit),
- montée en charge de l'accompagnement des politiques communales d'éco-rénovation, notamment à Villeurbanne, Saint Priest, Lyon, Bron et Rillieux la Pape,
- 11 Communes accompagnées dans la mise en œuvre de leur plan climat,
- 52 conseils aux acteurs de la maîtrise d'œuvre pour les référentiels de construction durable et 13 opérations d'aménagement,
- 8 dossiers de demande de subventions instruits en provenance des bailleurs sociaux.

2° - Appui à la plateforme Ecoréno'v

Cet appui se traduit notamment par :

- la participation de l'ALEC à l'élaboration de nouveaux outils de communication d'Ecoréno'v (fiches de sites, page web dédiée, newsletter copropriétés, catalogue de supports à destination des Communes, etc.) ainsi qu'à plusieurs événements organisés par Ecoréno'v (salon Be Positive, salon de l'Unis, stand Crédit agricole, etc.),
- l'instruction technique des demandes de subventions adressées à la Métropole,
- la mobilisation de propriétaires de maisons individuelles pour entrer dans l'expérimentation Doremi,
- la réalisation de sessions de formations à l'attention des conseillers syndicaux,
- l'orientation de 17 copropriétés ayant désigné une maîtrise d'œuvre pour étudier un projet de travaux, vers un accompagnateur renforcé, désigné par marché public par la Métropole,
- la poursuite du travail mené avec les distributeurs d'énergie pour construire la méthodologie de transmission des données de consommation avant/après travaux,
- l'animation de la filière professionnelle aux côtés de la Métropole, autant dans le champ de la copropriété (syndics, architectes, bureaux d'études techniques et maîtres d'œuvre, banques, etc.), qu'auprès des acteurs qui interviennent plus directement dans le champ de la maison individuelle (fournisseurs de matériaux, architectes, fédérations du bâtiment, banques, etc.). L'année 2017 a permis de cerner mieux encore les acteurs afin de faire porter des messages plus précis et adaptés auprès de ces prescripteurs,
- la poursuite du partenariat fructueux avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole pour orienter qualitativement les porteurs de projet au regard des enjeux architecturaux,
- la participation aux études de faisabilité puis de spécification conduites par la Métropole pour outiller la plateforme Ecoréno'v et ses nombreux partenaires d'un outil informatique adapté au conseil, suivi et accompagnement multi-acteurs des projets d'éco-rénovation. Cet outil, qui se base sur un outil préexistant à la Métropole (Cart@ds) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, sera également commun aux autres politiques d'amélioration de l'habitat conduites par la Métropole (plan de prévention des risques technologiques - PPRT-, péril, logement indigne), et est en cours de développement informatique pour un déploiement en 2018.

3° - Animation du fonds air-bois

L'ALEC constitue la porte d'entrée pour les particuliers ayant des projets de rénovation thermique et pour la demande de la prime fonds air-bois, octroyée par la Métropole aux particuliers pour le remplacement de leurs cheminées à foyer fermé non performant ou à foyer ouvert. Cette prime a été votée le 18 septembre 2017. Le travail de dimensionnement du fonds air-bois et l'organisation des 1ères animations n'ont donc démarré que fin 2017.

III - Programme d'actions pour l'année 2018 et plan de financement prévisionnel

Les documents techniques annexés aux conventions montrent clairement la montée en charge régulière de la rénovation énergétique de l'habitat privé et la forte hausse de l'EIE liée, d'une part, à la volonté de la Métropole de mettre en œuvre efficacement sa politique d'éco-rénovation et, d'autre part, au recentrage de l'ADEME et de la Région sur cette action et au soutien renouvelé des Communes. Ainsi, le nombre de contacts a

augmenté de 49 % en 2 ans, hausse absorbée en partie par l'association Hespul avec qui l'ALEC mutualisait l'EIE jusqu'en 2017.

À partir de 2018, l'association Hespul doit recentrer son activité de conseils sur le territoire rhodanien hors Métropole. Pour maintenir la qualité de service de l'EIE sur le territoire, l'ALEC propose de reprendre ce volume de conseils, à la condition qu'ils soient bien cofinancés ADEME/Région/Métropole. L'ADEME et la Région sont aujourd'hui engagés respectivement à hauteur de 39 000 € et 19 000 € sur cette "basculé". Pour la rendre effective, la Métropole doit consentir à un effort de 20 000 € supplémentaire au titre de la subvention "plateforme" ; cette subvention, qui répond bien à l'augmentation de l'activité de la plateforme, passerait ainsi de 195 000 € à 215 000 €.

1° - Programme général d'activités

Parmi les nouvelles missions et les évolutions proposées en 2018, il est prévu :

- communication/événementiel : la refonte du site internet dédié à l'EIE, le développement d'un outil événementiel de la promotion de la rénovation énergétique de l'habitat, le développement d'une web série "La parole aux acteurs de la transition énergétique", l'animation de visites de sites performants en énergie aux journées du patrimoine en partenariat avec le CAUE ; ces projets seront mis en œuvre sous réserve de cofinancements,
- familles à énergie positive : donner une place centrale aux acteurs relais (Anciela notamment et Alternatiba) et tendre vers une montée en compétence et place forte des 2 associations partenaires,
- bureaux à énergie positive : l'animation de 8 équipes se clôturera par le bilan de 3 années d'expérimentation,
- défi class'énergie : une classe de plus par rapport aux autres années, soit 11 classes accompagnées ainsi qu'un collègue expérimenté au titre du défi,
- maisons individuelles : des ateliers collectifs organisés pour les propriétaires souhaitant rénover leurs maisons et un parcours de conseils renforcé pour les projets de rénovation,
- contribution au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) Métropole : appui au volet partenarial, à la communication, à l'intégration du volet air (plan oxygène et fonds air-bois) ; contribution à une nouvelle version de la charte d'adhésion au plan climat et contribuer à sa révision,
- élargissement du groupe de travail "énergie&patrimoine" pour les gestionnaires de parc tertiaire important,
- appui de la Métropole dans la constitution d'une réponse au contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, soutenu par l'ADEME.

Sur le programme général, la diminution de 16 % de subvention a été réalisée sur les années 2015-2017 (350 k€ en 2015, 329 k€ en 2016 et 316 k€ en 2017).

2° - Appui à la plateforme Ecoréno'v

La montée en charge de la plateforme Ecoréno'v depuis son lancement en 2015 s'est traduite par plusieurs résultats significatifs : près de 2 300 logements financés pour des travaux Ecoréno'v, 1 000 logements dont les travaux sont votés et qui doivent être déposés prochainement à la Métropole, et enfin plus de 1 000 logements attendus pour le 1er semestre 2018 au regard des votes de travaux programmés en copropriétés.

La Métropole prépare le bilan 2015-2017 de la plateforme avec ses financeurs (ADEME et Région) pour solliciter une poursuite de leurs cofinancements pour la prochaine période triennale. Aux vues des bons résultats de la plateforme lyonnaise par rapport à d'autres territoires régionaux, l'ADEME a d'ores et déjà annoncé la poursuite de son soutien pour 2018-2020. Ainsi, puisque le modèle d'organisation choisi (porte d'entrée située à l'ALEC) a fait ses preuves, la Métropole maintient en 2018 son soutien à l'ALEC pour les missions suivantes :

- transmission de davantage de copropriétés mobilisées pour un projet Ecoréno'v aux prestataires spécialisés désignés par la Métropole, ce qui nécessitera que l'ALEC s'assure en amont de la mobilisation des copropriétés (dans un contexte où l'ADEME restreint le périmètre de l'espace info énergie et contraint la Métropole à prendre en charge directement des actions autrefois cofinancées),
- réflexions autour du volet maisons individuelles pour adapter l'action de la Métropole au regard du bilan 2015-2017,

- adaptation (le cas échéant) et diffusion des outils de communication mis en place en 2017,
- poursuite des actions d'animation (différenciée selon les cibles) de la filière professionnelle,
- poursuite de l'organisation de retours d'expérience (outils financiers, etc.) à même d'assurer l'amélioration du dispositif, incluant par exemple des retours au niveau national (concertation plan de rénovation énergétique des bâtiments lancé par le ministère),
- bilan des actions des partenaires signataires de la charte Ecoréno'v, dans le cadre de son comité de suivi élargi, pour assurer sa mise en œuvre effective.

Cette montée en charge et la reprise du volume de conseils d'Hespul sur l'EIE se traduit ainsi par une subvention "plateforme" proposée à hauteur de 215 000 €.

3° - Animation du fonds air-bois

Trois axes principaux constituent le programme d'actions 2018 :

- la participation de l'ALEC aux instances de gouvernance,
- l'animation et l'accompagnement du dispositif (instruction, hotline, suivi de projets plus larges et visites de courtoisie),
- l'appui à la définition des actions de communication et de sensibilisation, en direction des professionnels, des Communes et des particuliers.

4° - Éléments financiers

Il est rappelé que le Conseil de la Métropole a attribué 2017 des subventions de fonctionnement d'un montant total de 541 606 € au profit de l'ALEC, répartis comme suit :

- 316 606 € dans le cadre de son programme général,
- 195 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme d'éco-rénovation,
- 30 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2018 sont les suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel et sociales	950 137	subvention Métropole - programme général	316 606
autres charges	313 500	Subvention Métropole - éco-rénovation	215 000
résultats	9 222	subvention Métropole - fonds air-bois	30 000
		autres subventions	579 999
		autres produits	131 254
Total	1 272 859	Total	1 272 859

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 561 606 €, au profit de l'ALEC pour l'année 2018, répartis comme suit :

- 316 606 € dans le cadre de son programme général,
- 215 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme d'éco-rénovation,
- 30 000 € dans le cadre de l'animation du fonds air-bois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, pour l'année 2018, d'un montant total de 561 606 € au profit de l'association Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, répartis comme suit :

- 316 606 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 215 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme d'éco-rénovation,
- 30 000 € dans le cadre de l'animation du fonds air-bois,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ALEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 71 - opérations n° 0P27O4359 pour un montant de 316 606 €, 0P15O5027 pour un montant de 215 000 € et 0P26O2629 pour un montant de 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.